

# Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2008/2166(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)	
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	ALDE <a href="#">VIRRANKOSKI Kyösti</a>	13/12/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Affaires générales</a>	Réunion <a href="#">2888</a>	Date 15/09/2008
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Evénements clés			
01/07/2008	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	<a href="#">COM(2008)0429</a>	Résumé
11/09/2008	Vote en commission		Résumé
15/09/2008	Publication du projet de budget du Conseil	<a href="#">12984/2008</a>	Résumé
15/09/2008	Adoption du projet du budget par le Conseil		
16/09/2008	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A6-0353/2008</a>	
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
23/09/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/2008	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0419/2008</a>	Résumé
23/09/2008	Fin de la procédure au Parlement		
14/11/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2166(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/64937

Portail de documentation					
Avant-projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2008)0429</a>	01/07/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE409.663</a>	08/09/2008	EP	
Projet de budget du Conseil		<a href="#">12984/2008</a>	15/09/2008	CSL	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A6-0353/2008</a>	16/09/2008	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T6-0419/2008</a>	23/09/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2008)6073</a>	17/10/2008	EC	

Acte final	
<a href="#">Budget 2008/834</a> <a href="#">JO L 305 14.11.2008, p. 0033</a>	Résumé

## Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 6 au budget 2008.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 pour l'exercice 2008 porte sur les éléments suivants:

- adaptations budgétaires nécessaires résultant de l'extension du mandat de trois agences exécutives: l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA), l'Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESP) et l'Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (AE RTE-T);
- création de la structure budgétaire nécessaire pour accueillir l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH);
- augmentation de 2,2 Mios EUR en crédits d'engagement visant à couvrir une partie des coûts d'un nouveau bâtiment pour EUROJUST;
- hausse de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement en faveur du programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC) ? Innovation et esprit d'entreprise.

L'effet net de ces modifications aux dépenses est une augmentation de 6,1 Mios EUR en crédits d'engagement, sans qu'il y ait de changement pour les crédits de paiement du budget 2008.

## Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI), la commission des budgets a adopté tel quel le projet de budget rectificatif n° 6/2008 de l'Union européenne, non sans rappeler que :

- les crédits afférents aux entreprises communes sont payés à partir du budget opérationnel du programme concerné;
- en vertu de l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier, le Parlement européen, en tant que branche de l'autorité budgétaire, aurait dû être informé de la location d'un nouveau bâtiment pour EUROJUST, cette location ayant des incidences financières significatives sur le budget. Les députés espèrent dès lors qu'à l'avenir ils seront tenus informés par la Commission des nouveaux besoins immobiliers, de manière à permettre à l'autorité budgétaire de rendre un avis éclairé conformément au règlement financier.

## Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

---

Le 2 juillet 2008, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 6 au budget général 2008 qui comportait les éléments suivants:

- renforcement de la ligne 01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme "Innovation et esprit d'entreprise" pour un montant de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement par anticipation des crédits d'engagement programmés pour les années 2010 et 2011, afin de faire face aux demandes de financement à partir du Fonds européen d'investissement plus élevées et précoces que prévues ;
- augmentation de 2,24 Mios EUR en crédits d'engagement en vue, entre autre, de couvrir partiellement la location et les frais afférant à la location d'un nouveau bâtiment "ARC" pour EUROJUST ;
- adaptations des tableaux des effectifs de 3 agences exécutives (Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA), Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESP) qui devient "l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs" et Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport). L'économie de 1,318 Mios EUR résultant de la modification/réduction des effectifs est transférée pour virement interne sur le poste budgétaire 06 01 04 04 Soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen de transport - Dépenses pour la gestion administrative ;
- création de la structure budgétaire nécessaire (un nouveau poste 08 01 04 41 et un nouvel article 08 05 02) pour accueillir l'initiative technologique conjointe entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène" (PCH) qui est la 5<sup>ème</sup> des entreprises communes créées pour la mise en œuvre du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche, à la suite de l'adoption du Règlement du Conseil (CE) n° 521/2008. Dans ce cadre, le financement est assuré au sein du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche pour un montant de 30 Mios EUR en crédits d'engagement et 1,9 Mios EUR en crédits de paiement.

Le 15 septembre 2008, le Conseil a établi son projet de budget rectificatif n° 6 pour l'exercice 2008, comme proposé par la Commission dans son APBR n° 6 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet du budget du Conseil (voir doc. Conseil 12984/08 ADD 1).

## Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

---

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/546/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2008 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 23 septembre 2008 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif couvre les éléments suivants :

- renforcement de la ligne 01 04 04 - Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité - Programme "Innovation et esprit d'entreprise" pour un montant de 3,9 Mios EUR en crédits d'engagement ;
- augmentation de 2,24 Mios EUR en crédits d'engagement en vue, entre autre, de couvrir partiellement la location et les frais afférant à la location d'un nouveau bâtiment "ARC" pour EUROJUST ;
- adaptations des tableaux des effectifs de 3 agences exécutives (Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA), Agence exécutive pour le programme de santé publique (AESP) qui devient "l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs" et Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport) ;
- création de la structure budgétaire nécessaire (avec un nouveau poste 08 01 04 41 et un nouvel article 08 05 02) pour accueillir l'initiative technologique conjointe entreprise commune "Piles à combustible et Hydrogène" (PCH).

## Budget rectificatif 6/2008: agences exécutives (EACEA, AESP, AE RTE-T); Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (PCH); Eurojust; Programme pour l'innovation et la compétitivité (PIC)

---

Le Parlement européen a adopté par 606 voix pour, 35 contre et 7 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 6/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI) au nom de la commission des budgets.

Dans la foulée, le Parlement a rappelé que :

- les crédits afférents aux entreprises communes sont payés à partir du budget opérationnel du programme concerné;
- en vertu de l'article 179, paragraphe 3, du règlement financier, le Parlement européen, en tant que branche de l'autorité budgétaire, aurait dû être informé de la location d'un nouveau bâtiment pour EUROJUST, cette location ayant des incidences financières significatives sur le budget. Il espère dès lors qu'à l'avenir il sera informé par la Commission des nouveaux besoins immobiliers, de manière à permettre à l'autorité budgétaire de rendre un avis éclairé conformément au règlement financier.

